

Mairie de Montardon
29 route de la mairie
64121 MONTARDON

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de MONTARDON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3321-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande de Madame COUSQUER Béatrice, Présidente du Club Hippique de Lescar sollicitant l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire au domaine de Sers à Montardon, le dimanche 14 mai 2023, de 8h00 à 18h00 à l'occasion de la manifestation d'un concours de saut d'obstacles.

ARRETE

Article 1 : Monsieur TISSEYRE Marc est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire en vue de la vente ou de l'offre de boissons du groupe 3 au domaine de Sers à Montardon, le dimanche 14 mai 2023 de 8h00 à 18h00, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et notamment à l'arrêté préfectoral n°2010-172-1 du 21 juin 2010 réglementant la vente de boissons alcooliques et celle de tabac manufacturé dans le département des Pyrénées-Atlantiques,

Article 2 : Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de moins de seize ans. A partir de 16 ans, les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Serres-Castet.

Fait à Montardon, 12 avril 2023.

Le Maire,



The official stamp is circular with the text 'MAIRIE DE MONTARDON' around the top edge and '64121' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a tree and a figure. A small star is visible on the left side of the stamp.

Stéphane BONNASSIOLLE

